

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT 2024-2025

Le Dossier social étudiant est le dossier unique qui vous permet de demander une bourse, un logement. Il est à constituer chaque année. Date limite de dépôt : **31 mai 2024**.

Du 1er mars au 31 mai 2024

Vous êtes étudiant (ou allez être étudiant) et vous voulez faire une demande de bourse sur critères sociaux et/ou de logement en résidence universitaire ? Pour cela, vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE) **avant le 31 mai 2024 !**

Le site du CROUS vous explique les démarches pas à pas : <https://www.lescrous.fr/2024/02/lyceens-etudiants-constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse/>

Effectuez votre demande en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr

Il est possible de faire une simulation au préalable sur le simulateur de bourse.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer la saisie, contactez le Crous (portail www.messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique "Assistance")